

RÈGLEMENT INTÉRIEUR HORIZON VERDE

BRAS

SYNDIC

VOS CONTACTS

GESTIONNAIRE

Jérôme JARNOUX
☎ 02 51 83 71 73
✉ jjarnoux@bras-immobilier.fr

ASSISTANTE

Karine LEROY
☎ 02 51 83 71 73
✉ kleroy@bras-immobilier.fr

COMPTABLE

Victor ALLANIC
☎ 02 51 83 71 73
✉ vallanic@bras-immobilier.fr

VENDRE MON LOGEMENT

Laëtitia DORE
☎ 02 40 20 99 73
✉ ldore@bras-immobilier.fr

FAIRE GÉRER MON BIEN

Margot DOM
☎ 02 40 35 92 73
✉ mdom@bras-immobilier.fr



NANTES DERVALLIÈRES

☎ 02 40 43 36 69

SERVICE DE COLLECTE
SUR RDV

☎ 02 40 41 90 00
(APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE)



LA VIE EN COPROPRIÉTÉ

- **Respectez** l'emplacement de stationnement qui vous est attribué
- **Ne pas troubler** la tranquillité du voisinage
- **Une attention particulière est nécessaire** aux bruits entre 22h et 7h
- **Les vélos et poussettes** doivent être entreposés dans les locaux prévus à cet effet, et non dans les parties communes
- **Respectez les jeux et espaces communs**, où les enfants sont sous la surveillance et la responsabilité des parents

LES ANIMAUX

- **Les animaux sont tolérés** aux seules conditions qu'ils ne soient pas bruyants, malfaisants ou malpropres
- **Les déjections animales** doivent être immédiatement ramassées par les propriétaires d'animaux
- **Les animaux ne doivent ni errer** dans les parties communes, ni dans les espaces verts
- **Les propriétaires d'animaux sont responsables** des dégradations causées par leurs animaux

POUBELLES ET PROPRETÉ

- **Déposez vos ordures** dans des sacs étanches et correctement noués dans les containers dédiés
- **N'entrez aucun encombrant** dans les parties communes ainsi que dans le local poubelles
- **Respectez** le travail réalisé par l'entreprise de nettoyage
- **Informez-vous** sur les dispositions des collectivités locales pour la gestion des encombrants ou utilisez la déchèterie la proche de chez vous
- **Lors des déménagements**, protégez l'ascenseur et veillez à ne pas dégrader les parties communes

LES FENÊTRES ET BALCONS

- **Posez** vos bacs et pots de fleurs sur des dessous étanches
- **Ne placez aucun bac ou pot** sur les rambardes des fenêtres et balcons côté extérieur
- **Les canisses ou toutes autres protections sont strictement interdites** sur les rambardes des balcons
- **N'installez ni paraboles, ni antennes, ni étendoir à linge** sur les balcons
- **Ne rien jeter** par les fenêtres et balcons (mégots, déchets, etc.)
- **L'usage de barbecue** est strictement interdit sur les balcons et espaces verts

LA SÉCURITÉ DE L'IMMEUBLE

- **Veillez à la bonne fermeture des accès** (portes, garages, portails, etc.)
- **En cas de dysfonctionnement**, prévenez votre syndic
- **N'autorisez l'accès à la copropriété**, qu'aux personnes attendues ou connues

POMPIERS

18

POLICE

17

SAMU

15
112

EDF
DEPANNAGE 24H/24

08 10 33 30 08

EAU
NANTES METROPOLE

02 40 18 88 00